

Communiqué

Lausanne crée un macaron entreprise pour soutenir la mobilité professionnelle de la région

Afin de faciliter les interventions professionnelles sur son territoire et de soutenir l'activité économique régionale, la Ville de Lausanne crée un macaron entreprise intercommunal. Destiné aux entreprises établies dans l'une des communes membres de Lausanne Région, ce dispositif leur permettra de bénéficier d'une autorisation de stationnement lors de leurs interventions professionnelles à Lausanne. Il sera introduit à titre pilote pour une durée de 2 ans.

Soutenir l'activité économique régionale

Dans un contexte de mobilité professionnelle accrue, de nombreuses entreprises déménagent au sein de l'agglomération et interviennent régulièrement à Lausanne. Pour faciliter le travail des entreprises en faveur de leur clientèle lausannoise, la Municipalité a ainsi décidé d'instaurer un macaron entreprise intercommunal leur permettant de stationner plus facilement sur le territoire lausannois dans le cadre de leurs activités professionnelles. À ce jour, 212 macarons entreprise lausannois multizone sont actifs et 86 macarons entreprise 1 zone. Une mise à disposition de 100 macarons entreprise intercommunaux multizones par an est ainsi proposée, afin de garantir un équilibre entre soutien à l'activité économique et gestion maîtrisée de l'espace public.

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'économie, souligne: «En facilitant la mobilité des entreprises de la région qui interviennent à Lausanne, nous souhaitons favoriser concrètement leur activité économique. Ce dispositif pragmatique tend à simplifier le quotidien des professionnelles et professionnels de l'agglomération lausannoise.»

Un dispositif équitable et encadré

Le tarif annuel du macaron intercommunal est fixé à CHF 700.– (CHF 650.– pour un véhicule n'émettant pas de CO₂), contre CHF 600.– pour une entreprise ayant son siège à Lausanne. Ce tarif différencié permet de maintenir un équilibre entre les entreprises établies à Lausanne et celles intervenant depuis les communes voisines.

Les critères d'éligibilité reprendront par analogie ceux applicables aux entreprises lausannoises. Compte tenu des démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre, le macaron entreprise intercommunal devrait être disponible au cours de l'été 2026. La gestion des macarons sera assurée par l'Office du stationnement et les adaptations réglementaires nécessaires seront intégrées au cadre légal communal relatif au stationnement.

Un bilan sera établi à l'issue de la phase pilote afin d'évaluer la pertinence du dispositif, son attractivité et les éventuelles mutualisations à envisager.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 11 mars 2026